

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le lundi 6 février 2012 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire Monsieur Neil Gagnon, ainsi que les conseillers suivants: M. Yvon Blais, M. Ronald Bernatchez, M. Daniel Lefebvre et M. Jean-René Martin. Les conseillers M. Yvan St-Amour et M. François Moreau ont motivé leur absence.

2012-02-R4319 Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2012-02-R4320 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 janvier 2012
- 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
- 3.1 Parole au public et période de question
- 4.1 Ville de Maniwaki. – Non reconduction entente protection incendie
- 4.2 MRC. – Recommandation aux municipalités locales
- 5.1 Adoption second projet de règlement 2011-04 dossier M. Lacroix
- 5.2 Fondation des maladies du cœur. – Février mois du coeur
- 5.3 Festival des arts et de la scène. – Demande de commandites
- 5.4 Clinique Santé Haute-Gatineau. – Demande de don
- 5.5 Mun. De Déléage. – Problématique de VTT et motoneige dans nos municipalités
- 5.6 M. Michel Lafond. – Demande d'enlevé statut de route sur lot 2 982 900
- 5.7 TVG. – Guide touristique officiel de la MRC
- 5.8 Publicité Journal La Gatineau
- 6.1 C.C.I.M. – Parachèvement de l'autoroute A-5
- 6.2 Soumission vente camion
- 6.3 Avis de motion. – Règlement implantation plaques numéros civiques
- 6.4 Logo pour plaquettes de numéros civiques
- 7.1 Résolution camp de jour pour 2011-2012-2013
- 7.2 Heures d'ouverture et cigarettes refuge patinoire
- 8.1 Demande commerces changer barils de 45 gallons
- 8.2 MRC.- Déclaration de compétence à l'égard du traitement des déchets ultimes
- 8.3 Compostage
- 9.1 Aménagement et urbanisme

VARIA

10. Autres correspondances
11. Parole au public et période de questions.
12. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2012-02-R4321 Adoption du procès-verbal séance ordinaire 9 janvier 2012

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Lefebvre appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2012 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2012-02-R4322 Adoption des comptes payés et à payer de la période

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Daniel Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables pour un montant de 45 860.55\$

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

Mariette Rochon, sec.-très.

AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-René Martin, conseiller donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente, il y aura adoption du règlement numéro : 2012-009 – Règlement concernant les frais de photocopies – télécopieur -

2012-02-R4324 Dépenses reliées aux rencontres du comité technique en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le comité technique a été formé conformément à l'action 60 du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) et que toutes les municipalités ont adhéré à cette action ;

CONSIDÉRANT que les rencontres engendrent des frais de déplacement pour les membres du comité ;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité publique sécurité incendie sont d'avis que les municipalités locales doivent déboursier les frais de déplacement de leur représentant siégeant à ce comité ;

CONSIDÉRANT que les membres du CSP SI autorisent le coordonnateur à utiliser les services d'un traiteur pour les repas en raison des déplacements important effectués par les membres ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais, appuyé par le conseiller M. Daniel Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de rembourser les frais de déplacement du membre du comité technique en sécurité incendie.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

Mariette Rochon, sec.-très.

2012-02-R4324 Adoption second projet de règlement 2011-04

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le second projet de règlement 2011-04 soit adopté.

Adoptée.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFICATEUR CONCERNANT UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO : 2011-04

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFICATEUR CONCERNANT UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO : 05-

97

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 05-97 pour modifier les limites de la zone U-210, U-211, déterminées sur le plan de zonage 78620-1 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la MRC Vallée-de-la-Gatineau le 19 septembre 1997 un certificat de conformité pour cette modification ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier le règlement 05-97 ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Daniel Lefebvre lors de l'assemblée régulière du 3 août 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 7 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique a eue lieu le mardi 1^{er} novembre 2011 ;

A CES CAUSES, il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le second projet de règlement modificateur portant le numéro 2011-04, lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : La municipalité d'Egan-Sud accepte de modifier le règlement no : 05-97 ;

ARTICLE 3 : La municipalité d'Egan-Sud modifie les articles 2 et 4 du règlement de zonage no : 05-97 comme suit, à savoir :

La profondeur de la zone U-211 soit modifiée comme ceci : sur l'ancien lot 6 rang 2 (lots no : 4 344 323 et 4 344 324 après la réforme cadastrale) la limite de la zone s'étend jusqu'à la limite ouest du dit lot soit jusqu'à la limite de la zone U-210 et au début de la zone F113 et inclus les mêmes usages que la zone U-211 soient h1(unifamiliale isolée), h2 (unifamiliales jumelée), h4 (bi familiale isolée), c1 (commerce local), c3 (commerce de détail), c5 (services routiers), c6 (hébergement et restauration), c9 (services professionnels), c10 (mixte : commerce et habitation) i1 (industrie légère) et i4 (artisanale : fabrication et vente) ;

ARTICLE 4 : La zone U-210 modifiée exclue toute partie du lot 6 rang 2 (lots 4 344323 et 4 344324 après la réforme cadastrale).

ARTICLE 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Neil Gagnon, maire

Marianne Rochon, dir. Gén.

ANNOTATION NO : 1

Note au procès-verbal à l'effet que les membres du conseil acceptent de faire un don de leur budget discrétionnaire à la fondation des maladies du cœur soit : 50\$ de M. Daniel Lefebvre, 40\$ de M. Yvon Blais, 25\$ de M. Neil Gagnon et 35\$ de M. Ronald Bernatchez.

2012-02-R4325 Don à la Clinique de Santé Haute-Gatineau

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Lefebvre, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de faire un don de

250\$ à la clinique de Santé de la Haute-Gatineau. Un montant de 200\$ du compte 02-19000970 (don) et un montant de 50\$ du compte 02-11000136 discrétionnaire de M. Neil Gagnon.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

Mariette Rochon, sec.-très.

2012-02-R4326 Renouvellement espace publicitaire guide touristique

Il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais, appuyé par le conseiller M. Daniel Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud renouvelle son espace publicitaire dans le guide touristique de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2012 au prix de 395\$ plus taxes.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

Mariette Rochon, sec.-très.

2012-02-R4327 Parachèvement de l'Autoroute A-5

ATTENDU QUE la situation géographique de la Ville de Maniwaki et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE plus de 80% du commerce et du tourisme de la région émanent de la région de la Capitale nationale (Ottawa) et de la ville de Gatineau ;

ATTENDU QUE l'importance vitale du lien routier entre ces villes et notre MRC pour notre survie économique et notre développement ;

ATTENDU QUE les annonces faites par les premiers ministres du Canada et du Québec sur le chantier du prolongement de l'Autoroute A-5 et les attentes qu'elles ont suscitées ;

ATTENDU QUE tout délai pourrait compromettre le prolongement, puisque passé le 31 mars 2012 nous serons près de la période de dégel ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais, appuyé par le conseiller M. Daniel Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de maintenir les orientations antérieures de la part des ministères tant fédéral que provincial pour que soient complétés au plus vite, de manière urgente et prioritaire, les travaux de parachèvement de l'Autoroute A-5.

Adoptée.

2012-02-R4328 Vente camion Ford 1996

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud désire vendre un camion Ford 1996 et a demandé des soumissions ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission au montant de 350\$ de M. Richard Levesque ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de vendre tel quel le camion Ford 1996 à M. Lévesque au montant de 350\$ et que la directrice générale Mme Mariette Rochon est autorisée à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité pour le transfert de ce camion à M. Lévesque.

Adoptée.

2012-02-R4329 Camp de jour 2011-2012-2013

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Lefebvre, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de participer au Camp de jour intermunicipal situé à Maniwaki pour les années 2011-2012 et 2013 au montant de 2100\$ par année.

Adoptée.

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquelles les dépenses mentionnées sont engagés.

Mariette Rochon, sec.-très.

2012-02-R4330 Ordures commerciales – Barils 45 gallons

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Lefebvre, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande aux commerçants de bien vouloir ne plus utiliser de baril de 45 gallons pour la cueillette des ordures ménagères.

Adoptée.

2012-02-R4331 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est 20h30.

M. Neil Gagnon, maire

Mariette Rochon, dir.- gén.

